

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-01 PORTANT SUR LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2006-544 CONCERNANT UNE PARTIE DU LOT 6 567 546

Aux contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier de la susdite Municipalité ;

QU'UNE dérogation mineure au Règlement de LOTISSEMENT 2006-544 de la ville de Bonaventure a été demandée pour une partie du lot 6 567 546 ;

QUE la demande de dérogation mineure porte sur : *Dimensions et superficie minimales des terrains – l'article 24, les dimensions et superficies minimales d'un terrain desservi, (...) Dans le cas d'un terrain situé à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'un cours d'eau, la profondeur minimale est de 45 mètres (...)* ;

QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet :

D'autoriser que la profondeur minimale du terrain à 35,94 mètres alors que le règlement exige à 45 mètres ;

QUE cette demande de dérogation mineure soit soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le Conseil et présidée par le maire, qui aura lieu le 3 février 2025, à 19h30 heures, à l'hôtel de ville, 127 avenue de Louisbourg, pour entendre les personnes et/ou organismes qui désirent s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil ;

QUE les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogation mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@villebonaventure.ca , en mentionnant la dérogation mineure numéro 2025-01 ;

QUE les questions ou les commentaires seront reçus **avant le 3 février 2025, 16h00** ;

QU'un registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par le directeur général, greffier et trésorier intérimaire ;

Donné à Bonaventure, le 17 janvier 2025



André Pineault

Directeur général et greffier
Ville de Bonaventure